



Revalorisation de la NBI pour les secrétaires de Mairie

Actualité législative publié le **04/04/2022**, vu **818 fois**, Auteur : [Maître Vincent GUIZO](#)

La NBI des secrétaires de mairie dans les communes de moins de 2000 habitants est revalorisée par décret du 28 février 2022.

Nous l'évoquions dans une précédente lettre : les petites Communes, coincées entre le manque d'attractivité de la fonction de secrétaire de mairie et l'interdiction de déléguer certaines des tâches au privé, interpellaient le Gouvernement.

Sa réponse vient, avec un décret n° 2022-281 du 28 février 2022.

La NBI des secrétaires de mairie dans les communes de moins de 2000 habitants est portée de 15 à 30 points, soit un surplus mensuel brut de 72,90 €.

S'il ne faut pas boudier son plaisir, il n'est pas certain que cela suffise à renverser la table.